

ARRETÉ

AR_2023_05

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de CHEVRAINVILLIERS,

Vu la Loi du 2 Mars 1982 modifiée

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6,

Vu le nouveau code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 22 octobre 1963, modifié par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 64 du livre 1^{er} partie,

Vu la demande fait par Madame BRETHIOT Mélanie de la société FGC pour effectuer des travaux de création GC - 1 K2C à LE GRAND CHENE - 77760 CHEVRAINVILLIERS,

Considérant qu'en raison de ces travaux il convient de réglementer le stationnement,

ARRETE

Article 1 : Du 09 MAI 2023 et pour une durée de 30 jours, le stationnement sera modifié à hauteur des travaux comme suit :

Article 2 : le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds ;

Article 3 : la signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux ;

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et en Mairie, et transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Château-Landon,
- Madame BRETHIOT Mélanie de la société FGC

Le Maire,
Benoit OUDIN



Le 28/04/2023

Pour extrait certifié conforme

